

REÇU LE

21 JUIN 2021

CC LNG

MONSIEUR LE PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNE
LATITUDE NORD GIRONDE
2 RUE DE LA GANNE
33920 SAINT SAVIN

Réf à rappeler : DGAT-DHU-SAPUPH-FB-L n° 2021-278
Affaire suivie par Florence BERARD
Tél. 05.56.99.33.33 – Poste 230.06
dgat-dhu@gironde.fr

Bordeaux, le 16 JUIN 2021

Objet : Avis sur le projet de PLU arrêté par délibération du 18 février 2021
V/Réf. : Courrier du 18 février 2021

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier reçu le 24 février 2021 me communiquant pour avis le second projet de PLU de Cavignac arrêté par délibération du 18 février 2021.

Ce projet arrêté du PLU appelle des observations relatives aux infrastructures routières et à la mobilité :

📍 *Zone commerciale de Rillac – conditions d'accès*

Bien qu'il s'agisse d'un secteur en agglomération, le carrefour avec la RD18 au sud de la zone commerciale est particulièrement dangereux et la visibilité y est très mauvaise. C'est pourquoi, pour des raisons de sécurité, il est impératif que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) relative à la zone commerciale de Rillac détaillée en page 13 soit modifiée.

L'accès par ce carrefour inadapté et dangereux doit donc être interdit aux usagers de la zone ainsi qu'aux poids-lourds.

La mention figurant en page 13 "Desserte viaire : La zone devra être desservie par la RD18 et le chemin rural" devra être supprimée. En effet, afin de prévenir tout problème de sécurité futur, ces deux accès sont inenvisageables.

Les circulations vers le carrefour sud (secteur de Baudet) et à l'intérieur de la zone doivent donc être adaptées pour se concentrer sur l'accès par le nord et par la voie connectée au giratoire créé à cet effet sur la RD18.

↳ *Zone commerciale de Rillac – cheminements doux*

Sur la partie sud, seuls des cheminements doux pourront être connectés avec la RD18.

Il pourrait s'agir également d'inscrire dans les OAP la poursuite de la piste cyclable qui existe le long de la RD18 depuis le giratoire d'accès vers le sud, en intégrant le secteur de Baudet situé en agglomération.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte les remarques et observations utiles à la mise en œuvre de votre projet.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services Départementaux,



Renaud HELFER-AUBRAC